

H. M.

16609-10

to
Mr. Col.
G. von
Hantz
entheim

Aug. 28

1787

(See
16616)
which
it shd
precede

1787

Mon Lieutenant Colonel de Wargenheim.

La conduite imprévue de mon Fils Le
Duc d'Edouard m'a obligé de lui écrire une
lettre dont je vous envoie copie; vous
devez la regarder comme faisant partie
de la présente instruction, & il est
également de votre devoir de la faire
obéir exactement.

1
vous ferez vendre tous les Chevaux, Selles,
voitures de toute espèce, harnois &c. qu'il
a rassemblée; & vous congédierez tous les
domestiques qu'il a engagé depuis son
arrivée en Allemagne: & par le premier
courrier qui vient à Ostende vous me marquerez
que vous faites les arrangements nécessaires
pour cela.

2
vous devez d'abord commencer les
préparatifs nécessaires pour le voyage que
je me suis déterminé à lui faire entreprendre.
Il commencera par le Suisse allemand, &
ira aussi tôt que possible.

3
Il voyageera sous le nom de Comte de
Hoya. Dans un carrosse à quatre places
avec vous, Les Capitaines Graen & Plato, Il
doit y avoir de plus une voiture fermée à
deux places pour son valet de chambre
Reimer. L'autre place peut être occupée
suivant les occasions par un des autres
domestiques qui pourroient se trouver
incommode. Chacun des Gentilshommes
aura un domestique. On pourra en ajouter
un qui dans le voyage sera regardé comme

domestique d'Equipage & que vos chaises
en conséquence. Chaque voiture doit avoir
un siège pour les domestiques

4

Le Prince Edouard de même que les officiers
qui l'accompagnent, porteront toujours un
habit uniforme ou Frock uniforme. Comme
on peut les renvoyer partout, on ne prendra
jamais plus d'Equipage que ce qui peut
être chargé sur les deux voitures.

5

vous aurez seul & absolument le choix
de la route qu'on doit prendre comme aussi
du temps que l'on séjournera & vous le
déterminerez suivant les circonstances.

6

Lorsque vous ferez quelque séjour dans un
endroit qui vous parait convenable pour un
effet, vous prendrez un Carosse de Remise
tel qu'il se trouve sans y faire ajouter ni
ornes ni ornements. On va deux domestiques
de loyau, & vous adopterez pour un pla,
comme aussi pour le Cocher un habillement
uni, qui ne sera point de la couleur de ma
livrée & que vous ne changerez point.

7

Quelque court que soit le séjour que vous
vous proposerez de faire dans un endroit,
vous prendrez des appartements garnis à
une auberge.

8

Soit que le Prince Edouard aille en
compagnie, soit dans les courses qu'il fait
pour voir les objets qui méritent attention,
il doit être toujours accompagné par un
des Cavaliers.

9

Le Prince ne doit acheter ni voitures ni

chevaux. Il pourra monter à cheval dans les
Académies partout où il s'en trouvera.

10

Vous représenterez toujours à mon Fils Le
Prince Edouard que mon intention est que
dans tous les endroits où il se trouvera, Il
doit fréquenter la bonne compagnie, & se
comporter de manière à se faire aimer &
respecter. Il a vécu jusqu'à présent parmi
mes Sujets, Il doit sentir la différence de
la situation dans laquelle Il se trouve.
Les Etrangers lui accordent de bon cœur
tous les témoignages de respect & d'empressement
si ses manières sont affables & sa conduite
douce, mais Ils ne lui doivent rien.

11

Le Prince doit éviter tout ce qui le feroit
paraître singulier dans son habillement
comme par exemple de porter l'Épée par
dessus l'habit, d'être toujours en bottes ou
bottines de. Cela ne peut être convenable
qu'à un Officier dans la garnison si c'est
un ordre général, mais hors de là, les bottes
& bottines ne doivent se porter que le
matin ou pour le voyage, mais dans aucun
temps pour aller en Compagnie.

12

Lorsque Le Prince recevra quelque
invitation des Particuliers soit pour la
ville soit pour la Campagne, Il ne l'acceptera
qu'après en être convenu avec nous.

13

Vous m'informerez fréquemment &
en détail de la conduite de mon Fils Le
Prince Edouard & de son exactitude à se
conformer à mes intentions afin que je puisse
juger de l'effet que le séjour dans les Pays
Etrangers aura sur Lui.

?
1787

Instructions
to His Majesty's Ambassador
at the Court of the Emperor
of the East Indies
George Stourton